

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 22 MAI 2008**

**Délibération  
n° 2008.05.07.B**

**Fourniture, livraison  
et installation de  
colonnes enterrées  
pour la collecte des  
ordures ménagères et  
du tri sélectif -  
avenant n° 1**

**LE VINGT DEUX MAI DEUX MILLE HUIT à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 mai 2008**

**Membres présents :**

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

**Ont donné pouvoir :**

**Excusé(s) :**

Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU

**Excusé(s) représenté(s) :**

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT****FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION DE COLONNES ENTERREES POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DU TRI SELECTIF - AVENANT N° 1**

Vu la délibération n°174 du conseil communautaire du 24 mai 2007 autorisant le lancement de la procédure de marché relative à la fourniture, la livraison et l'installation de colonnes enterrées pour la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif,

Vu la quantité prévisionnelle de colonnes enterrées d'environ 400 sur cinq ans et le montant estimatif d'acquisition de 2 000 000 € HT,

Afin de pouvoir disposer de différentes configurations en fonction des sites d'implantation, il est nécessaire de compléter le bordereau de prix unitaires en rajoutant la prestation suivante :

- plancher standard 178,00 € HT

Le présent avenant n'a aucune incidence financière.

Vu l'avis favorable de la commission environnement - cadre de vie - construction du 6 mai 2008,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n°1 au marché susvisé confié à la société PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS Direction Régionale Ouest, 20 rue des Landelles 35510 CESSON-SEVIGNE, ayant pour objet de compléter le bordereau des prix unitaires

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal - article 2158 - rubrique 812.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :****Reçu à la Préfecture de la Charente le :****27 mai 2008****Affiché le :****28 mai 2008**